



VILLE DE ACHENHEIM
Département du Bas-Rhin

Arrondissement de Strasbourg

EXTRAIT
du registre des délibérations
du Conseil Municipal

Séance publique du lundi 24 novembre 2025 à 20h00

Conseillers en exercice : 19
Présents ou représentés : 17
Nombre de votants : 17

DELIBERATION N°2025-40

Convention avec le collège/ mesure de responsabilisation

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. Valentin RABOT, Maire :

Présents :

M. Valentin RABOT, M. Michel DIEBOLT, Mme Monique KLEISER ; M. Alain EHRET, Mme Veronique KOCH, M. Sylvain KELLER ; M. Geoffroy STEEGMANN, Mme Ariane GAUER ; Mme Sandrine HECKER, M. Jeannot WENGER, M. Thomas VIERLING, Mme Samira CHAMSY, Mme Sandrine HECKER, M. Clément HOLWEG, Mme Maryvonne BARADEL, Mme Madeline RICO

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

M. Thomas VIERLING ayant donné procuration à M. Geoffroy STEEGMANN

Absents non excusés :

M. Raymond SCHWEITZER
Mme Magaly MESSMER

Le collège d'Achenheim souhaite mettre en place une convention avec la commune pouvant accueillir de jeunes en situation de responsabilisation (mesure disciplinaire), après accord du conseil d'administration du collège et conformément au c) du 6° de l'article R. 421-20 du code de l'éducation.

La mesure de responsabilisation a pour objectif de faire participer les élèves, en dehors des heures d'enseignement, à des activités de solidarité, culturelles ou de formation à des fins éducatives.

Au cours de cette mesure, les élèves peuvent découvrir les activités de la structure d'accueil, assister ou participer à l'exécution d'une tâche.

Le contenu de la mesure de responsabilisation doit respecter la dignité de l'élève, ne pas l'exposer à un danger pour sa santé, et demeurer en adéquation avec son âge et ses capacités. La mesure de responsabilisation est mise en place pour éviter un processus de déscolarisation tout en permettant à l'élève de témoigner de sa volonté de conduire une réflexion sur la portée de son acte tant à l'égard de la victime que de la communauté éducative. Cette mesure est destinée à aider l'élève à prendre conscience de ses potentialités et à favoriser un processus de responsabilisation.

La présente convention est signée pour une durée de 3 ans à compter de la date de sa signature.

Elle est tacitement reconductible. Elle peut être modifiée par avenant à la demande de l'un ou l'autre des signataires. Avant la date d'échéance, la convention peut être dénoncée à la condition de respecter un délai de trois mois précédant la rentrée scolaire.

Elle sera résiliée de plein droit dans l'hypothèse où l'une des parties ne respecterait pas les engagements, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Un rapport d'activités est établi par les signataires. Il comporte une évaluation du dispositif avec les indicateurs associés.

La convention figure en pièce jointe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve cette convention entre le collège et la commune dans le cadre des mesures de responsabilisation pour une durée d'un an, tacitement reconductible.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme

Fait à ACHENHEIM, le 24 novembre 2025

Le Maire, Valentin RABOT





VILLE DE ACHENHEIM
Département du Bas-Rhin

Arrondissement de Strasbourg

EXTRAIT
du registre des délibérations
du Conseil Municipal

Séance publique du lundi 24 novembre 2025 à 20h00

Conseillers en exercice : 19
Présents ou représentés : 17
Nombre de votants : 17

DELIBERATION N°2025-41

Mise à disposition de locaux/ élections

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. Valentin RABOT, Maire :

Présents :

M. Valentin RABOT, M. Michel DIEBOLT, Mme Monique KLEISER ; M. Alain EHRET, Mme Veronique KOCH, M. Sylvain KELLER ; M. Geoffroy STEEGMANN, Mme Ariane GAUER ; Mme Sandrine HECKER, M. Jeannot WENGER, M. Thomas VIERLING, Mme Samira CHAMSY, Mme Sandrine HECKER, M. Clément HOLWEG, Mme Maryvonne BARADEL, Mme Madeline RICO
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

M. Thomas VIERLING ayant donné procuration à M. Geoffroy STEEGMANN

Absents non excusés :

M. Raymond SCHWEITZER
Mme Magaly MESSMER

La commune peut être régulièrement sollicitée à l'approche des élections municipales pour l'utilisation de salles en vue de réunions publiques ou de réunions de groupe.

Compte tenu des nécessités du fonctionnement des services de l'administration communale, des locations associatives et privées déjà consenties, les salles ci-dessous pourront être mises à disposition, avec une demande préalable faite à la mairie :

- Salle des associations : à la demande
- Salle des fêtes : à la demande
- Salle polyvalente : à la demande
- Pas de mise à disposition des locaux de la mairie, bibliothèque, écoles.

En considération des usages et pour soutenir la démocratie de proximité, les mises à disposition seront accordées à titre gracieux et en veillant à l'égalité entre les parties/ candidats.

La présente délibération pourra s'appliquer aux autres scrutins : élections départementales, régionales, législatives, sénatoriales, européennes et présidentielles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la mise à disposition de locaux communaux pour les élections municipales et tout autre scrutin à venir.

Adopté à l'unanimité



Pour extrait conforme
Fait à ACHENHEIM, le 24 novembre 2025
Le Maire, Valentin RABOT



VILLE DE ACHENHEIM
Département du Bas-Rhin

Arrondissement de Strasbourg

EXTRAIT
du registre des délibérations
du Conseil Municipal

Séance publique du lundi 24 novembre 2025 à 20h00

Conseillers en exercice : 19
Présents ou représentés : 17
Nombre de votants : 17

DELIBERATION N°2025-42

Convention ASALEE

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. Valentin RABOT, Maire :

Présents :

M. Valentin RABOT, M. Michel DIEBOLT, Mme Monique KLEISER ; M. Alain EHRET, Mme Veronique KOCH, M. Sylvain KELLER ; M. Geoffroy STEEGMANN, Mme Ariane GAUER ; Mme Sandrine HECKER, M. Jeannot WENGER, M. Thomas VIERLING, Mme Samira CHAMSY, Mme Sandrine HECKER, M. Clément HOLWEG, Mme Maryvonne BARADEL, Mme Madeline RICO

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

M. Thomas VIERLING ayant donné procuration à M. Geoffroy STEEGMANN

Absents non excusés :

M. Raymond SCHWEITZER

Mme Magaly MESSMER

ASALEE est une association spécialisée dans la formation et l'organisation du travail en équipe des professionnels de santé. La mairie d'Achenheim a sollicité l'assistance d'ASALEE dans un certain nombre de missions. C'est pourquoi les Parties ont décidé de conclure la présente convention de prestations de services.

Celle-ci a pour objectif d'organiser des ateliers collectifs sur des thèmes de santé publique. Le partenariat peut prendre plusieurs formes : communication, mise en relation, prestations intellectuelles ou mécénat de compétence. Il n'y a aucun flux financier prévu entre les deux parties.

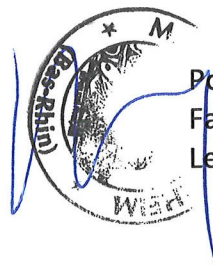
La présente Convention est conclue pour la période du 01/09/2025 au 31/12/2025. Elle pourra être résiliée, à tout moment, par l'une ou l'autre des Parties par courrier recommandé avec accusé de réception, moyennant le respect d'un préavis de deux mois.

Elle peut également être renouvelée après accord entre les parties.

La convention figure en pièce jointe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la convention entre ASALEE et la mairie d'Achenheim pour une durée initiale de 4 mois, reconductible de façon pérenne si accord entre les parties.

Adopté à l'unanimité



Pour extrait conforme

Fait à ACHENHEIM, le 24 novembre 2025

Le Maire, Valentin RABOT



VILLE DE ACHENHEIM
Département du Bas-Rhin

Arrondissement de Strasbourg

EXTRAIT
du registre des délibérations
du Conseil Municipal

Séance publique du lundi 24 novembre 2025 à 20h00

Conseillers en exercice : 19
Présents ou représentés : 17
Nombre de votants : 17

DELIBERATION N°2025-43

Financement de la sortie du Conseil Municipal des
Enfants

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. Valentin RABOT, Maire :

Présents :

M. Valentin RABOT, M. Michel DIEBOLT, Mme Monique KLEISER ; M. Alain EHRET, Mme Veronique KOCH, M. Sylvain KELLER ; M. Geoffroy STEEGMANN, Mme Ariane GAUER ; Mme Sandrine HECKER, M. Jeannot WENGER, M. Thomas VIERLING, Mme Samira CHAMSY, Mme Sandrine HECKER, M. Clément HOLWEG, Mme Maryvonne BARADEL, Mme Madeline RICO

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

M. Thomas VIERLING ayant donné procuration à M. Geoffroy STEEGMANN

Absents non excusés :

M. Raymond SCHWEITZER

Mme Magaly MESSMER

Dans le cadre de son mandat le Conseil Municipal des Enfants 2024 -2026 a vocation à mener à bien plusieurs projets. Les trois prochains projets choisis par les jeunes élus sont :

- La plantation d'un arbre dans la commune, prévue le 29 novembre prochain.
- L'organisation d'une collecte de livres et jouets pour des enfants dans le cadre du « Village Saint Nicolas » organisé par la commune, le 6 décembre prochain.
- L'organisation de jeux sportifs au début de l'été 2026.

Par ailleurs, une visite du Parlement Européen est également prévue le 17 décembre 2025.

Les jeunes élus sont pleinement investis dans leurs projets et pour leur permettre une pleine réussite de leur mandat, il est demandé au Conseil Municipal son soutien matériel et financier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le financement des projets des élus du Conseil Municipal des Enfants.

Adopté à l'unanimité



Pour extrait conforme
Fait à ACHENHEIM, le 24 novembre 2025
Le Maire, Valentin RABOT



VILLE DE ACHENHEIM
Département du Bas-Rhin

Arrondissement de Strasbourg

EXTRAIT
du registre des délibérations
du Conseil Municipal

Séance publique du lundi 24 novembre 2025 à 20h00

Conseillers en exercice : 19
Présents ou représentés : 17
Nombre de votants : 17

DELIBERATION N°2025-44

Rapport annuel eau, assainissement et déchets

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. Valentin RABOT, Maire :

Présents :

M. Valentin RABOT, M. Michel DIEBOLT, Mme Monique KLEISER ; M. Alain EHRET, Mme Veronique KOCH, M. Sylvain KELLER ; M. Geoffroy STEEGMANN, Mme Ariane GAUER ; Mme Sandrine HECKER, M. Jeannot WENGER, M. Thomas VIERLING, Mme Samira CHAMSY, Mme Sandrine HECKER, M. Clément HOLWEG, Mme Maryvonne BARADEL, Mme Madeline RICO

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

M. Thomas VIERLING ayant donné procuration à M. Geoffroy STEEGMANN

Absents non excusés :

M. Raymond SCHWEITZER
Mme Magaly MESSMER

L'Eurométropole publie annuellement un rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement, et également de prévention et de gestion des déchets. Les rapports présentent les missions et objectifs des services Eau et assainissement, Collecte et valorisation des déchets et détaillent les indicateurs techniques et financiers de l'année 2024.

Ces documents sont consultables dans les 33 communes de l'Eurométropole de Strasbourg et sont en pièces jointes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a donné un avis favorable sur les rapports eau et assainissement, et déchets.

Adopté à l'unanimité



Pour extrait conforme
Fait à ACHENHEIM, le 24 novembre 2025
Le Maire, Valentin RABOT